AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0257
FR0010307819-FS0062

24 janvier 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LEGRAND

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 janvier 2017, la société de droit américain Massachusetts Financial Services Company[1] (111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 janvier 2017, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société LEGRAND et détenir 26 689 536 actions LEGRAND représentant autant de droits de vote, soit 9,98% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LEGRAND sur le marché.

[1] Commercialement dénommée « MFS Investment Management » et contrôlée par la société Sun Life Financial cotée à la bourse de Toronto. La société Massachusetts Financial Services Company déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 267 327 374 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.